

Département de la Dordogne  
**DOSSIER D'INVENTAIRE**  
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GÉNÉRAL  
Conseil d'Architecture d'Urbanisme  
et d'Environnement de la Dordogne  
(C.A.U.E. 24).

LA PIERRE ANGULAIRE  
Génération mouvement  
Fédération de la Dordogne  
(Association loi de 1901)



**Arrondissement :** Périgueux  
**Canton :** Saint-Pierre-de-Chignac  
**Commune :** Bassillac  
**Lieu-dit :** Sannard  
**Édifice :** Fontaine et lavoir  
**DOSSIER n° 024.026.34.14.1160**



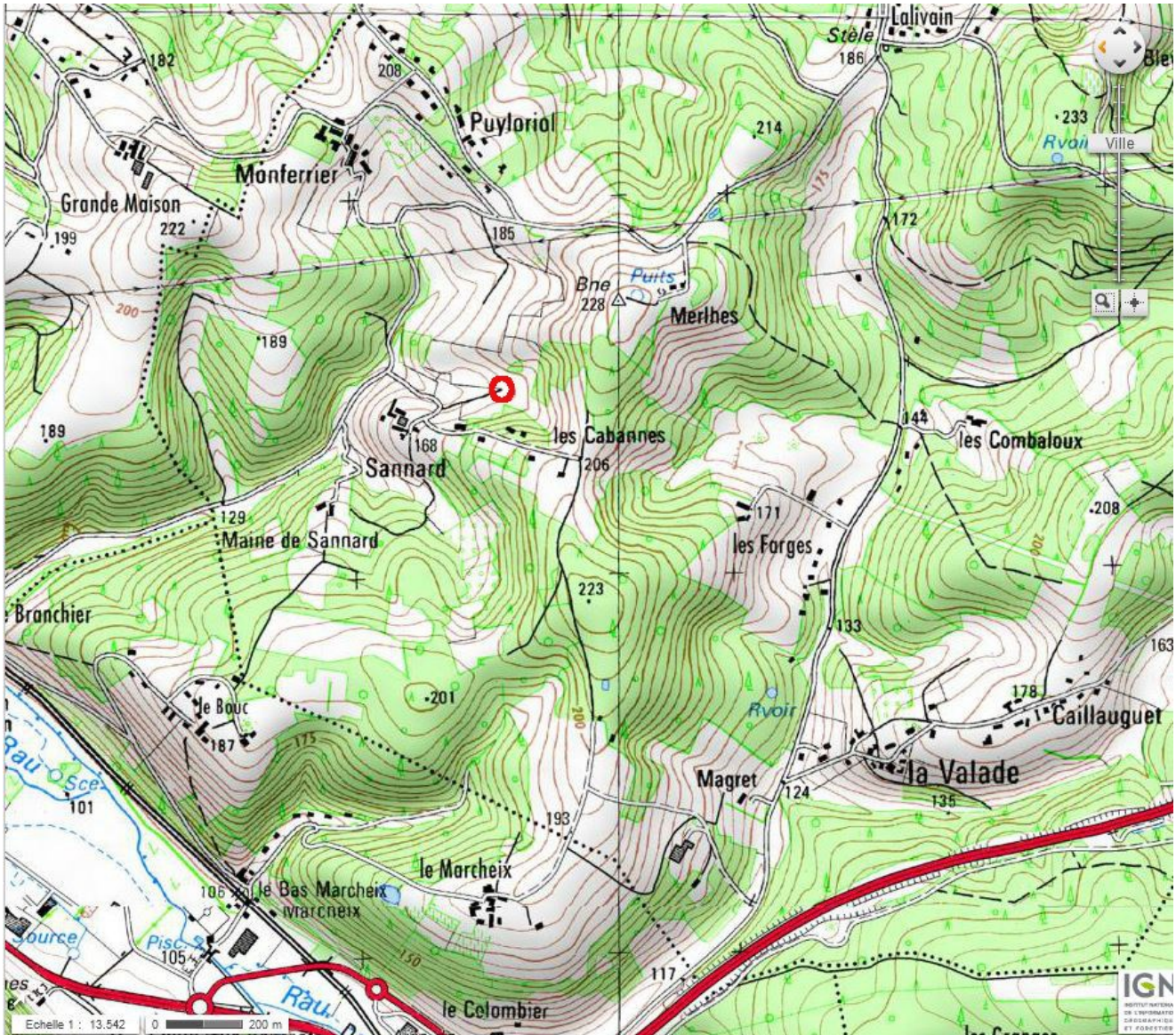
## LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Carte IGN - extrait du site Géo Portail

**Longitude** (référée au méridien international) : 00°48'08,9''

**Latitude Nord** : 45°09'54,9''

**Altitude** : 168 m



### LOCALISATION CADASTRALE

Cadastre extrait de [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr), mis à jour en CDIF le 10/12/2013, sur le site le 3/01/2014

Échelle d'origine : 1/2500

Section : D dite de la Valade

Feuille n° 1

Parcelle sn - Superficie : Nature : fontaine

Propriétaire : la commune





## LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE

Cadastre en date de : 1824

Échelle d'origine : 1/2500

Section : D dite de la Valade

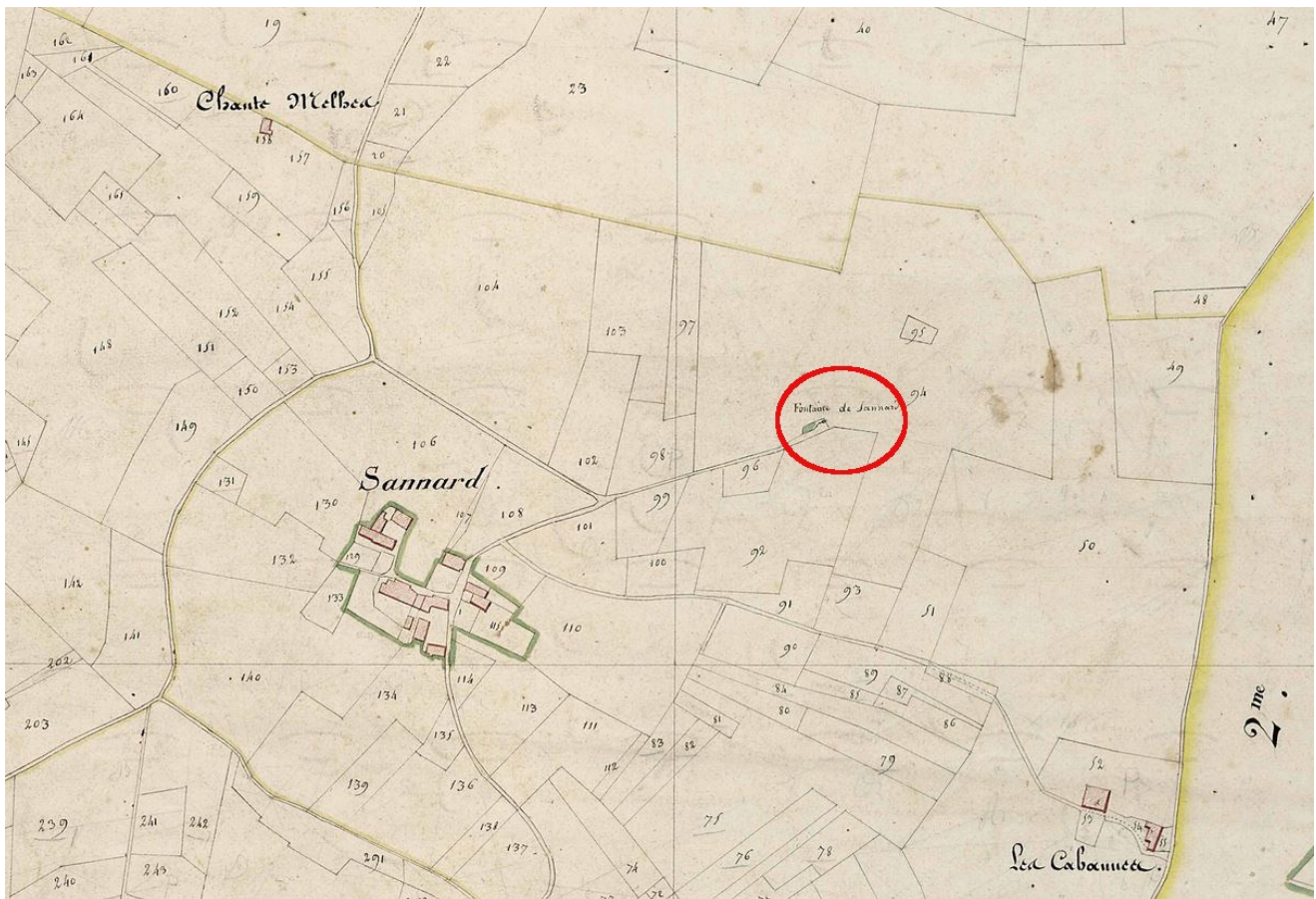
Feuille n°1

Parcelle n° Dp/94

Superficie :

Nature :

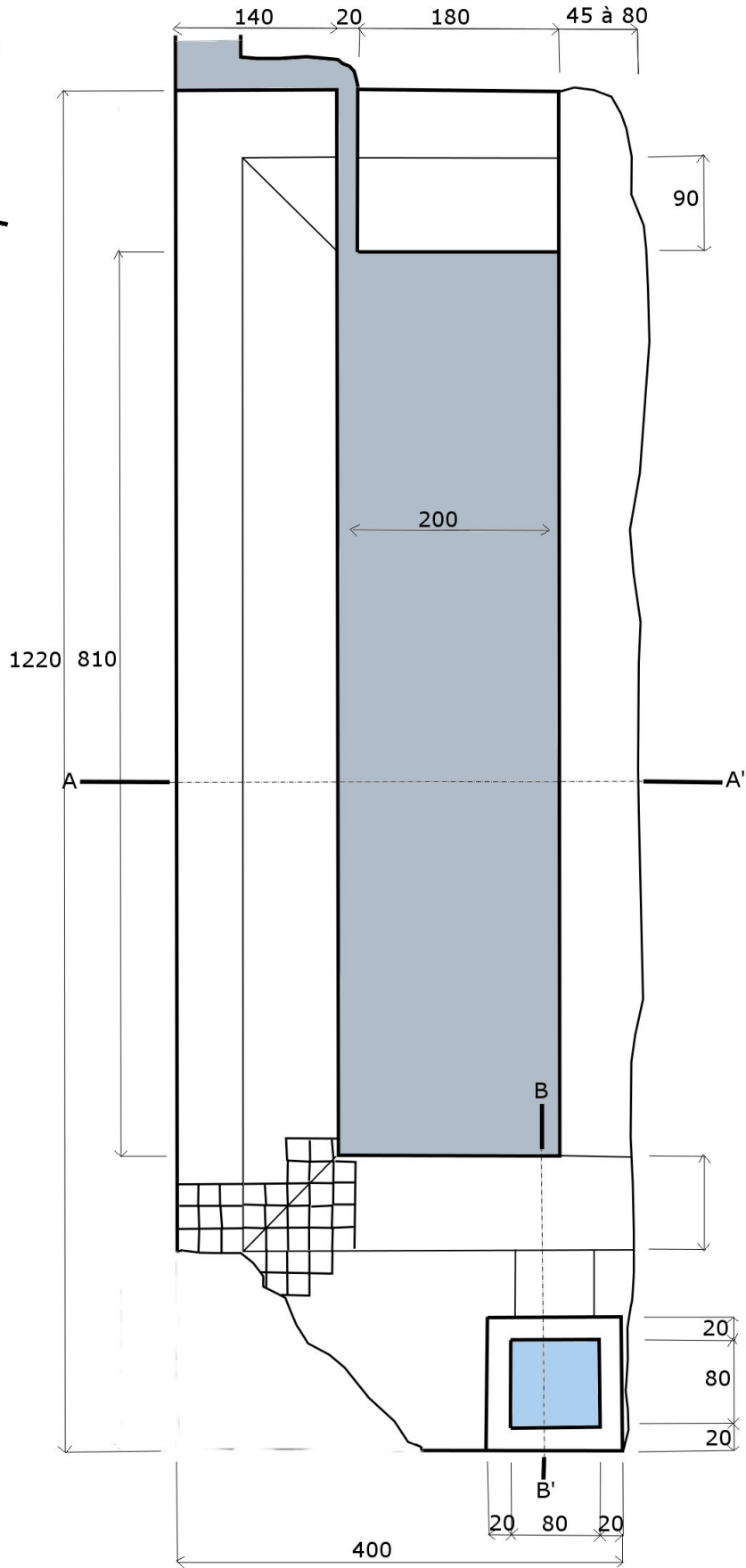
Propriétaire : la commune



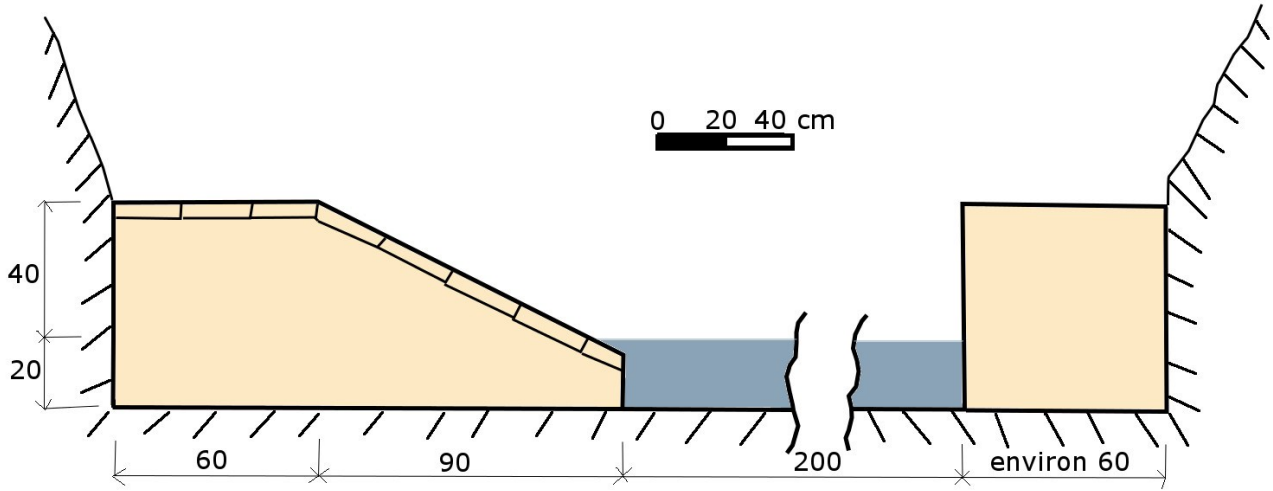
DESCRIPTIF GRAPHIQUE

Vue de dessus

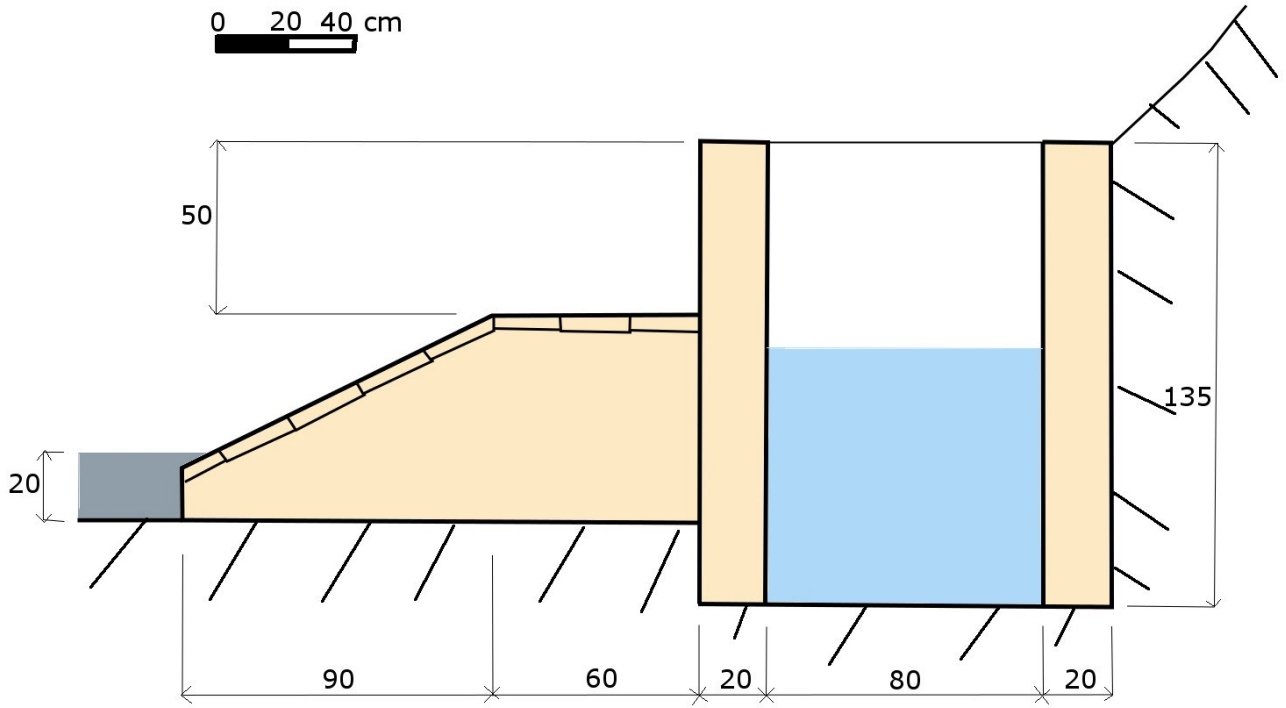
0 50 100 cm



Coupe AA' (lavoir)



Coupe BB' (source)



## DESCRIPTIF ECRIT

Le lavoir de Sannard est situé à quelques centaines de mètres du village du même nom. Il est desservi par un chemin de terre qui part de la route d'accès au village et aboutit côté exutoire.

C'est un long lavoir rectangulaire; entouré sur trois côtés par de hauts talus ; le chemin d'accès lui-même est nettement plus élevé que le lavoir.

Sur trois côtés (les deux largeurs et le côté sud) le sol est entièrement couvert de pavés de calcaire blanc d'environ 20 sur 20 cm, à la surface irrégulière : 3 rangées à l'extérieur plates et 5 rangées inclinées vers l'intérieur du bassin ; lors de notre dernier passage les deux dernières rangées étaient sous l'eau. Les angles ont été joliment travaillés en biais.

Le dessus du bord nord a été cimenté ; sa largeur est très irrégulière, de 45 à 80 cm environ, car il est mangé par le talus. Son bord intérieur est à peu près vertical. Il est difficile de voir comment est faite cette bordure car elle est envahie par la végétation.

Le lavoir est rempli d'un mélange de vase épaisse et d'eau qui ne permet pas d'en voir le fonds. Des sondages avec un bâton laissent supposer qu'il est peut-être pavé, au moins en partie. Les grenouilles pullulent.

A l'opposé du chemin d'accès et de l'exutoire se trouve la source : un cube creux de 120 sur 120 cm, profond à l'intérieur d'environ 135 cm ; le fonds est irrégulier. Les bords intérieurs semblent faits au fond de pierres, l'extérieur est bétonné ; y a-t-il de la pierre au-dessous ? La source est fermée par une plaque de tôle non fixée. L'eau est très claire.

Au bas de la fontaine côté bassin, deux ouvertures d'environ 7 cm de haut et 12 de large ont été ménagées pour servir de trop-plein ; les pavés ont été disposés pour former une petite rigole devant chaque orifice.



## DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



L'exutoire du lavoir



Bordure côté nord



La source



Détail des angles



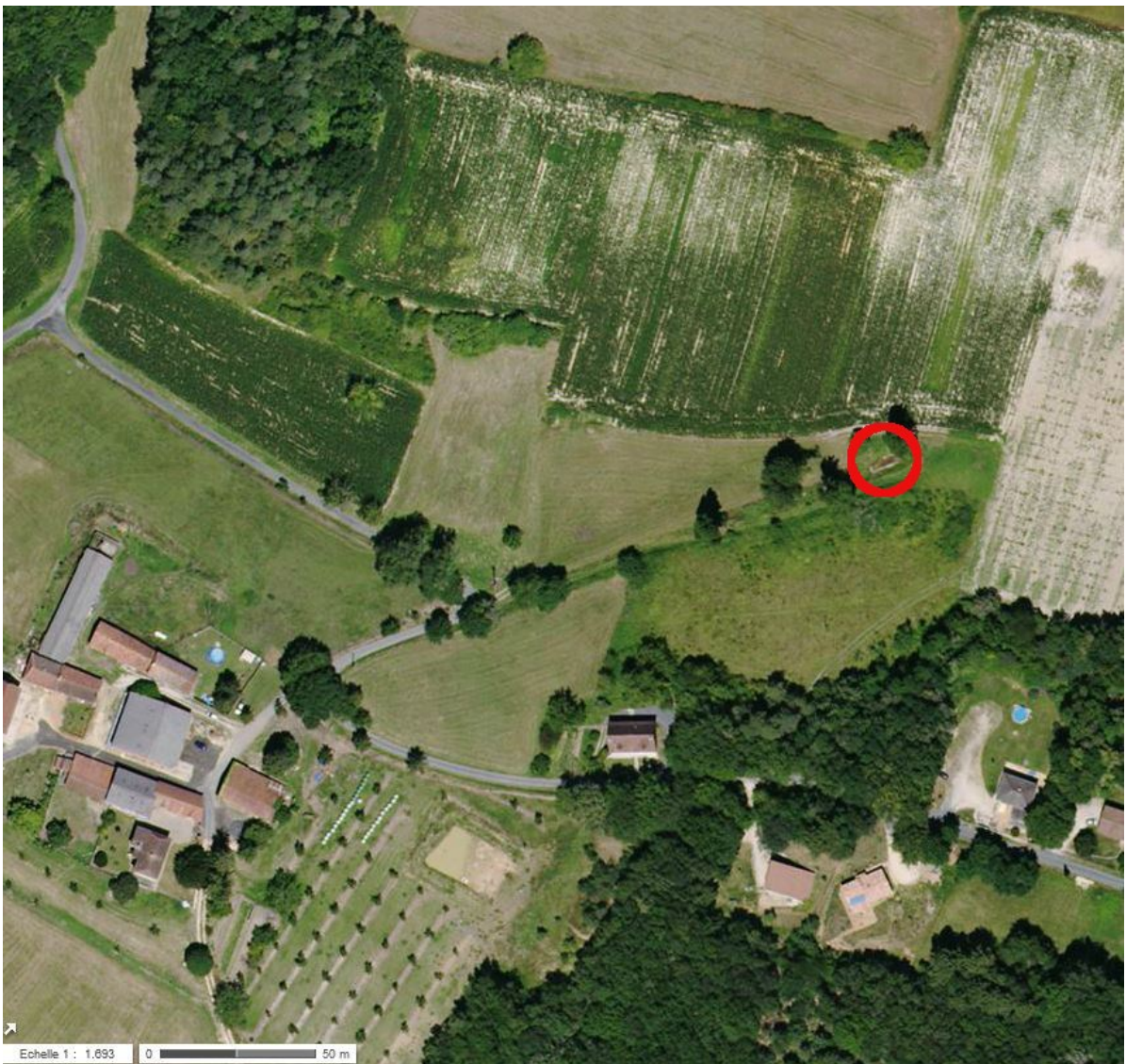
Bordure côté sud





L'un des deux trop-pleins de la source

Extrait de Géo Portail



## HISTORIQUE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

La fontaine est indiquée sur le cadastre de 1824 et on voit bien sur le plan le dessin du lavoir. Mais nous n'avons pas trouvé trace de sa création.

Dans les délibérations du conseil municipal, les réparations à cet édifice sont à plusieurs reprises à l'ordre du jour :

- Le 26 juillet 1891, le Conseil vote une subvention de 300 F pour les réparations à la fontaine et au lavoir
- Le 9 mai 1909, on apprend qu'une commission a été chargée par le Conseil « *d'examiner l'état fâcheux de la fontaine de Sannard ainsi que du lavoir et de l'écoulement défectueux des eaux de celui-ci* » ; le rapporteur a fait son rapport à la suite de quoi, le Conseil a décidé de faire visiter la fontaine par deux autres personnes avant de prendre une décision ... Décision que nous n'avons malheureusement pas trouvée.
- Le 17 mai 1914, 297 F sont affectés aux réparations de la fontaine
- Le 27 janvier 1949, le Conseil explique que « *cette fontaine et ce lavoir seraient parfaitement servables si on n'y faisait pas boire les bêtes et demande à Monsieur le maire de prendre un arrêté portant interdiction de faire boire les bêtes à même la fontaine et le lavoir de Sannard.* »

Sources orales :

Sources écrites : Archives municipales de Bassillac, Délibérations du conseil municipal



## **DEVENIR DE L'ÉDIFICE OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU RÉDACTEUR**

Les abords de la fontaine et du lavoir sont nettoyés une fois par an par les employés municipaux qui enlèvent toute la végétation poussée sur les talus et le chemin d'accès : au mois de juillet, le lavoir était absolument inaccessible.

Il faudrait protéger ce lavoir qui est enserré dans des terres agricoles ce qui ne facilite pas son entretien. Il faudrait aussi enlever la vase qui est au fond du bassin et refaire la bordure nord.

## **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

### **Noms et prénoms des rédacteurs**

Catherine Schunck (antenne de Périgueux)

La photo de couverture est d'Alain Joubert, le secrétaire général de la commune

**Dossier achevé le :** 19 septembre 2014

**Date de dépôt au C.A.U.E.**